

## SEANCE DU 17 août 2015

Le dix-sept août deux mil quinze à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le onze août deux mil quinze.

**Etaient présents** : M. FAURE Jean-Louis, M. Michel CAILLON, Mme SAVARY Lucile, M. GARECHE Ludovic, M. BOISSELEAU Guy, Mme MARCHAND-DAVIAUD Réjane, M. LYS Sébastien, Mme FLIN Muriel, M. FRESSIGNE Théodore, M. COTIER Stéphane, Mme BERNARD Véronique, M. EPAUD Arcadius.

Mme MOUCHEL Françoise a donné pouvoir à Madame Réjane MARCHAND

Mme TIRBOIS Danièle a donné pouvoir à Monsieur Michel CAILLON

**Etait absent** : Mr TURPIN Mickael

Mme MARCHAND-DAVIAUD Réjane est nommée secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR :**

Avis attendu sur les fiches actions submersions SMIDDEST

### **AVIS SUR LES FICHES ACTIONS SUBMERSIONS SMIDDEST**

Le Conseil Municipal, réuni à la demande du Maire le 17 août, présente les deux scénarii proposés par le Conseil Départemental pour la gestion des ouvrages de protection hydraulique dans le cadre du PAPI.

Le Conseil Municipal considère que ces deux propositions ne sont pas acceptables en raison de la construction d'un muret dénaturant l'aspect esthétique et touristique de notre port.

Par ailleurs, à aucun moment, la commune n'a été sollicité par le bureau d'études afin d'envisager les différentes solutions possibles.

Le Conseil Municipal exige que le travail du bureau d'études se fasse désormais en concertation avec la mairie. A ce titre, 4 conseillers : Monsieur Sébastien LYS, Monsieur Stéphane COTIER, Madame Lucile SAVARY placés sous l'autorité du Maire, seront les interlocuteurs privilégiés pour le suivi de ce dossier.

Nous voudrions pouvoir disposer rapidement d'un relevé topographique (relevé précis des niveaux) car nous savons d'expérience que certaines zones du port n'ont jamais été submergé sauf tempête Martin.

Parmi de nombreuses solutions, nous pourrions envisager le relèvement du niveau de la rue (Quai de l'estuaire) ; la création d'une porte de 6 mètres nous semble une hérésie en raison du sens

d'ouverture des portes. Par ailleurs, plus la zone d'expansion d'une crue est importante moins le niveau est élevé. Il faut donc prévoir des zones d'expansion suffisantes.

La surélévation de la digue existante à la côte de 5.20 m NGF nous semble une bonne idée, reste à vérifier s'il est nécessaire d'obstruer par une porte, un bateau porte, ou toute autre solution le chenal.

Quoiqu'il arrive, même avec des digues de 5.20 m NGF, l'annonce d'une tempête d'un niveau proche de celle de la tempête Martin devra déclencher le plan ROUGE : à savoir évacuation des personnes en état de handicap, ou de celles qui vivent dans des maisons ne disposant pas d'un étage de repli.

La séance est levée à 22 h 45